

Congrès régional annuel de la coopération à Alma

Dimanche prochain, le 22 avril, aura lieu à Alma le congrès régional de la coopération qui groupera plusieurs centaines de délégués de toute la région Saguenay-Lac Saint-Jean.

Les organismes coopératifs comme les coopératives de consommation, les caisses populaires et les coopératives d'habitation seront du nombre.

Plusieurs organismes paracoopératifs participeront également à ce congrès comme l'Union Catholique des Cultivateurs, les Syndicats nationaux, les mouvements d'action catholique tels la L.O.C. et la J.O.C.

Ce congrès de la coopération sera sous la présidence de M. Louis-Philippe Boily, qui est le président régional de cet organisme, et Mlle Bernadette Saint-Onge, qui est propagandiste de la Coopérative de consommation de Jonquièrre, agira comme secrétaire.

Comme la coopération est le complément du syndicalisme, tous les ouvriers qui le peuvent sont invités à participer à ce congrès régional qui durera toute la journée du dimanche 22 avril à Alma, soit de 9h. 30 a.m. à 5 h. p.m., et nous formulons les meilleurs vœux de succès pour les coopérateurs dans ce congrès.



Vol. XXXII — No 12

Ottawa, 20 avril 1956

La grande misère des ouvriers de la Dominion Textile

Clinique d'administration du personnel dirigée par M. Gérard Picard, le 25

Monsieur Gérard Picard, président général de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada, Inc. (C.T.C.C.), dirigera la prochaine clinique d'administration du personnel organisée par le Chapitre de Montréal de la Civil Service Assembly qui aura lieu mercredi soir, le 25 avril prochain, au restaurant Hélène-de-Champlain de l'Île Ste-Hélène, à six heures et trente du soir.

Le président du Chapitre, M. Ernest Hooper, également président de la Commission du Service Civil de Montréal, nous annonce que les participants à cette clinique étudieront sous l'égide de M. Picard la question suivante: "Le salaire et les autres avantages matériels sont-ils les principaux facteurs de satisfaction au travail?"

Les directeurs et autres responsables de personnel, ainsi que les officiers de syndicats sont particulièrement invités à ce laboratoire de direction de personnel.

Les intéressés sont priés de communiquer avec le président du Comité du Programme, M. Jean-Robert Gauthier, de la Commission du Service Civil de Montréal.

COMMENT VIVRE AVEC \$44.00 PAR SEMAINE L'INSECURITE D'EMPLOI ET LE SPEED-UP -

Il y a environ un mois, la réunion plénière de la C.T.C.C., pour la première fois dans toute son histoire, vota pour l'application de l'article 69 de sa Constitution. Cet article prévoit pour des cas extraordinaires un prélèvement spécial d'un dollar par membre par mois, pour une période de temps déterminée. La grande ma-

jorité des délégués, jugeant "extraordinaire" la situation actuelle des travailleurs de Dominion Textile, se prononcèrent en faveur du prélèvement spécial.

L'ouvrier, qui, par suite de cette décision, se voit astreint à une dépense supplémentaire pour venir en aide à des travailleurs de métier différent — dont il ne con-

naît pas bien les problèmes — peut manifester un certain mécontentement. Il peut se demander si les confrères du textile ne sont pas trop exigeants, il se sent peut-être enclin à leur prêcher une attitude plus conciliante.

Ces objections sont compréhensibles. Elles s'expliquent par une connaissance insuffisante de la

(Suite à la page 7)

APPEL URGENT

Les syndicats qui n'ont pas encore fait parvenir le rapport de la signature des nouvelles cartes concernant le journal LE TRAVAIL, sont priés de le faire le plus tôt possible.

Ce faisant, ils rendront un grand service à l'administration du journal en nous permettant d'économiser des milliers de dollars par année pour la livraison du journal par la poste.

LA DIRECTION



Logements d'ouvriers du textile à Saint-Grégoire de Montmorency

Le mémoire de la CTCC
au gouvernement provincial

La CTCC veut une réforme de la carte électorale

Il est clair à l'esprit des observateurs neutres qu'une réforme de la carte électorale de la province de Québec s'impose d'une façon urgente.

C'est d'ailleurs une vérité admise par tous que les conditions ont grandement changé chez nous depuis quelques années. Alors qu'il y a vingt-cinq ans ou même moins, la majorité de la population de la province de Québec vivait de l'exploitation de notre sol et que la majorité des familles de chez nous étaient attachées à la terre, la représentation électorale pouvait avoir un sens.

Mais aujourd'hui, de province agricole, le Québec est devenu une province industrielle. A la faveur de la guerre, des milliers, des centaines de milliers de familles ont quitté la terre pour gagner les villes; les uns attirés par l'appât d'un gain qu'on leur promettait facile, les autres incapables de suivre le courant d'industrialisation et de mécanisation qui se manifestait même dans l'agriculture, ont préféré ou plutôt ont été forcés de quitter leurs terres et s'en aller dans les villes où on ne leur demandait que la force de leurs bras.

Du point de vue électoral, ce transfert de notre population a eu des incidences qu'on ne peut ignorer. Les faits que cite la CTCC dans son mémoire au gouvernement provincial parlent par eux-mêmes: alors que l'on compte en moyenne un député par 44,000 habitants dans la province, dans la région de Montréal, il n'y a plus aujourd'hui qu'un député par 90,000 habitants. Certains comtés comme le comté de Chambly, comptent près de 100,000 habitants.

On a beau dire que les députés de comtés ruraux ont beaucoup plus de problèmes que ceux des comtés urbains, il reste qu'un député qui compte plus de 90,000 habitants dans son comté a plus de responsabilité qu'un comté qui n'en compte que 15,000.

Sans doute que les députés des comtés ruraux ont des problèmes de routes, de ponts, d'irrigation sur les bras, et que, par ailleurs, ils ont des distances plus grandes à parcourir pour rester en contact avec leurs électeurs.

Mais les députés des comtés urbains ont des problèmes industriels à résoudre: l'habitation, la santé publique, la sécurité sociale des travailleurs et de leur famille: maladie, vieillesse, éducation, habitation, etc.

Enfin si nous devons vivre dans un régime démocratique qui repose en définitive sur l'assentiment du nombre, il est impensable qu'une députation qui se dit souveraine ne représente pas davantage l'expression de la majorité.

C'est dans cet esprit que la CTCC s'est exprimée comme suit dans son mémoire au gouvernement provincial:

La carte électorale de la province

Récemment, le gouvernement a adopté un amendement à la Loi concernant les bornes et la division territoriale de la province en vue de diviser le district électoral de Chicoutimi. La C.T.C. C. a apprécié ce geste, parce que le comté de Chicoutimi, centre d'industrie qui s'est développé à vive allure, était un district électoral dont la population totale dépassait 100,000 habitants lors du recensement de 1951 et qui comptait, aux élections de juillet 1952, 54,483 électeurs inscrits.

Il reste, toutefois, plusieurs centres industriels de la province qui sont sous-représentés. D'une manière générale, on peut affirmer que, à l'heure actuelle, plus de la moitié des électeurs de la province vivent dans des districts essentiellement urbains, alors qu'ils ne peuvent élire à l'Assemblée législative que le tiers de la députation. A ce propos, l'exemple de l'île de Montréal et l'île Jésus, en comprend 21. Par contre, à l'Assemblée législative, où il y a présentement 93 sièges électoraux, 15 seulement se trouvent dans cette zone. En pourcentage, ceci indique qu'à l'Assemblée législative ce territoire essentiellement urbain ne compte que 16 pour 100 de la députation, alors qu'à la Chambre des communes, il en compte 28 pour 100. D'autre part, si l'on considère

l'ensemble de la province, on remarque qu'il y a un député par 44,000 habitants, alors que dans la région métropolitaine, il n'y a un député que par 90,000 habitants. Il est intéressant de noter aussi qu'à Québec, il n'y a qu'un député par 66,000 habitants. Il serait bon de signaler que la population de la banlieue de la métropole s'est rapidement accrue depuis une dizaine d'années. Le cas du comté de Chambly est particulièrement frappant, puisque sa population atteint présentement près de 100,000 âmes par suite du développement des centres de Longueuil, Saint-Lambert, Jacques-Cartier, Lemoyne, Greenfield-Park, Montréal-sud, Préville et MacKayville.

Ces quelques constatations nous ont convaincus qu'il était nécessaire de réclamer pour les centres industriels, qui se sont développés très rapidement, une représentation électorale plus considérable et mieux proportionnée à la population. Nous considérons que la correction de l'état de choses actuel est essentielle pour assurer le maintien d'un régime de collaboration efficace entre les différentes catégories sociales et pour éviter des incompréhensions, voire des dissensions qui ne peuvent être que nuisibles au fonctionnement normal d'un régime politique démocratique.

LA SEMAINE

MONTREAL

Les relations du citoyen avec le fonctionnaire municipal

Mardi soir dernier, le 17 avril, avait lieu en l'Ecole polytechnique de Montréal, 1430, rue Saint-Denis, à 7 h. 30, une véritable rencontre entre des représentants du citoyen et du fonctionnaire municipal. Les échanges de vues ont porté sur les rôles respectifs du citoyen et du fonctionnaire dans l'administration municipale. La nature et le degré de leurs relations communes feront également l'objet d'une étude objective.

Cette séance d'études était la douzième d'une série de quatorze cours ayant comme objet: l'initiation à l'administration municipale de Montréal. Depuis les débuts du cours, les auditeurs qui sont au nombre d'environ 300 fonctionnaires municipaux et autres ont d'abord reçu une série de huit leçons sur les institutions administratives de la Cité: conseil municipal, comité exécutif et services municipaux. Trois autres cours leur furent donnés, par la suite, portant respectivement sur les mécanismes fondamentaux de l'administration publique, les be-

soins majeurs de la communauté urbaine montréalaise, ainsi que sur les conditions essentielles d'une véritable démocratie municipale.

Les responsables de cette initiative, l'Extension de l'enseignement de l'Université de Montréal et le Service d'éducation du Syndicat national des fonctionnaires municipaux de Montréal, avaient invité à participer à la discussion, genre panel, de mardi soir, Me Hector Lalonde, conseiller juridique de la Ligue des Propriétaires de Montréal, MM. Gilbert La-Tour, directeur général de la Chambre de Commerce de Montréal, et Roger Mathieu, président du Syndicat des journalistes de Montréal, qui ont fait valoir les opinions du citoyen. Les différents aspects du point de vue du fonctionnaire municipal ont été exposés par MM. Charles-Edouard Campeau, directeur du service d'Urbanisme, Benoît Rajotte, préposé aux relations avec le personnel de la Cité de Montréal, et René Constant, président du Syndicat national des fonctionnaires municipaux de Montréal.

Pour animer la discussion, on avait demandé à Me Paul Gérin-Lajoie, spécialiste des questions constitutionnelles et co-rédacteur du mémoire de la Ville de Montréal à la Commission Tremblay, de présenter le sujet et diriger la discussion.

Me P. Gérin-Lajoie était assisté dans ses fonctions par MM. Jacques Melançon, économiste et co-rédacteur du mémoire précité, et Jean de Laplante, sociologue, chargé des recherches au service d'éducation du Syndicat des fonctionnaires de Montréal, lesquels agiront comme moniteurs de discussion.

CHICOUTIMI

Augmentation rétroactive et diminution des heures de travail à la United Auto Parts

Le Syndicat des Employés des Ateliers mécaniques et des Garages de Chicoutimi vient de s'entendre avec United Auto Parts Saguenay limitée sur les termes d'une première convention collective.

Il a suffi de quelques séances de négociations et d'une seule séance de conciliation, pour amener les parties à s'entendre.

La prochaine convention, qui est d'une durée d'un an, s'étend du 1er février 1956 au 1er février 1957.

Les employés reçoivent rétroactivement au 1er février 1956 des augmentations variant de \$2.50 à \$10.00 par semaine et ils auront de nouveau des augmentations semblables au 1er août prochain.

De plus, à partir de maintenant, la semaine régulière de travail sera réduite de 52 heures à 49 heures et les employés ne travailleront plus le vendredi soir.

Les employés auront aussi 12 jours de fêtes chômées et payées par année et aussi deux semaines

Prochaine rencontre

La prochaine réunion de ce genre qui sera sous la forme d'un panel aura lieu au même endroit, le 24 avril prochain alors que l'on discutera le problème des communications ou échanges à l'intérieur du fonctionnarisme municipal.

Enfin, la soirée de clôture aura lieu le 1er mai prochain, alors que Me Paul Gérin-Lajoie, expert en questions constitutionnelles, traitera du "fonctionnaire municipal dans la démocratie canadienne."

MM. Jean de Laplante, Pierre Elliot Trudeau et Jacques Melançon ont accepté de diriger la discussion qui suivra cet exposé.

Rencontre syndicale au service des parcs

Mercredi soir dernier, le 18 avril, à six heures, les fonctionnaires du service des parcs de Montréal se sont réunis à l'Ecole Normale Jacques-Cartier, pour étudier avec leurs officiers, MM. René Constant et Robert Langlois, respectivement président et vice-président du Syndicat, leurs problèmes particuliers.

Au cours de cette rencontre, on a abordé la question de la convention collective, du fonds de pension, des griefs, du régime des assurances, etc.

M. Roméo McDuff, directeur syndical du service, agissait comme hôte de la soirée et M. Jean-Marc Jodoin, président du Comité d'éducation, dirigeait la discussion.

Selon la tradition, le Syndicat offrit le goûter à tous les participants.

Les rencontres syndicales sont organisées par le Service d'éducation du Syndicat national des fonctionnaires municipaux de Montréal.

JOLIETTE

Il y a quelques jours, en la salle des assemblées du Conseil Central des Syndicats catholiques et nationaux de Joliette avaient lieu les élections annuelles du Syndicat des Hebdomadaires qui groupe les employés de l'"Action Populaire", l'"Etoile du Nord", "Joliette Journal" et l'"Imprimerie L'Assomption". Voici les noms des officiers nouvellement élus:

Président, M. Jean-Conrad Lajeunesse; vice-président, M. Fernand Lanctôt; secrétaire, M. Léopold Boucher, trésorier; M. Roland Dusseault; sentinelle, M. Roger Brunelle; directeurs: MM. Valmond Nadeau et Roger Durand.

Délégués au Conseil Central: MM. Jean-Conrad Lajeunesse, Roland Dusseault et Fernand Lanctôt. M. Léopold Boucher a été nommé substitut.

Délégué à la Fédération des Métiers de l'Imprimerie, M. J. Conrad Lajeunesse; substitut, M. Fernand Lanctôt.

Agent d'affaires: Noël Lacas, organisateur du Conseil Central.

M. Henri Thouin, président du Conseil Central, agissait comme président d'élection et procéda à l'élection des officiers.

M. l'abbé E. Leblanc, aumônier, tira les conclusions et bénit les nouveaux officiers.





FIN DES JOURNEES D'ETUDES au Conseil diocésain des syndicats nationaux, dimanche soir, à Hull. On voit, de gauche à droite: MM. Jean Marchand, secrétaire général de la C.T.C.C., conférencier; J.-J. Bourgoïn, président du Conseil central; et Raymond Gagné, président du comité d'éducation. (Photo "Le Droit", par Champlain Marciel)

Le rapport de la Commission Tremblay

"UN RAPPORT RETROGRADE ET DECEVANT POUR LE MONDE DU TRAVAIL" (PICARD)

"Indépendamment de ses conclusions générales, le rapport de la Commission Tremblay peut être une source de documentation de toute première valeur mais il restera un rapport rétrograde et il aura profondément déçu le monde du travail".

Telle est la déclaration que nous a remise M. Gérard Picard, président général de la CTCC, jeudi dernier, après avoir pris connaissance des conclusions du rapport de la Commission Tremblay rendu public il y a une dizaine de jours.

M. Picard dit que les conclusions générales du rapport ne contiennent aucune proposition réaliste en matière de sécurité sociale ni en matière de logement et qu'elles sont déconcertantes au sujet des ressources naturelles.

Il est d'avis que les experts en droit constitutionnel y trouveront de quoi alimenter abondamment leurs discussions mais que les travailleurs ne comprendront jamais que l'on ait disposé, par exemple de la question du chômage, en disant que le remède au chômage, c'est le travail.

Texte de la déclaration de M. Gérard Picard

"Les conclusions générales du rapport de la Commission Tremblay sont décevantes pour les travailleurs. Elles ne contiennent aucune proposition réaliste en matière de sécurité sociale ni en matière de logement; elles sont timides en matière d'éducation; et elles sont d'un conservatisme déconcertant au sujet des ressources naturelles.

"Les autorités constitutionnelles s'en donneront peut-être à coeur joie sur les interprétations possibles de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et les techniciens de la fiscalité discuteront peut-être avec beaucoup d'enthousiasme de l'organisation de la péréquation financière et de la vente des obligations provinciales à la Banque du Canada, mais les travailleurs ne comprendront jamais que l'on ait disposé du problème du chômage en di-

sant simplement: "Le remède au chômage, ce n'est pas l'assurance ni l'assistance: c'est le travail." Comme si les travailleurs étaient libres de travailler ou de ne pas travailler.

"Indépendamment de ses conclusions générales, le rapport de la Commission Tremblay peut être une source de documentation de toute première valeur, mais il restera un rapport rétrograde et il aura profondément déçu le monde du travail."

DANS LA PULPE ET LE PAPIER

On attend la sentence arbitrale chez Price Bros

M. Gérard Picard, président général de la CTCC et procureur de la partie syndicale dans le différend entre le Syndicat National de la Pulpe et du Papier de Jonquièrre, de Kénogami et de Riverbend et la compagnie Price Bros. a terminé ses plaidoiries le 3 avril dernier et les parties attendent maintenant le prononcé de la sentence arbitrale.

L'on sait que le président de ce tribunal d'arbitrage est Me C. Dorion, de Québec, assisté de Me Robert Auclair, arbitre syndical, et de Me Roger Létourneau, arbitre de la Price Brothers.

De son côté, le procureur de la partie patronale, Me Roger Létourneau a, lui aussi, terminé ses plaidoiries.

Rappelons brièvement que les syndicats de ces trois moulins de la Price Bros. réclament une augmentation de salaire de 15 cents l'heure sur le taux du salaire du

journalier et une augmentation proportionnelle pour les travailleurs de métier. Les syndicats demandent aussi une hausse des primes d'équipe pour le travail de nuit.

La clause relative à l'étude et au règlement des griefs fait aussi l'objet de demandes syndicales. Les travailleurs demandent spécialement que la décision de l'arbitre soit exécutoire lorsque les griefs sont portés à l'arbitrage.

Actuellement, quelle que soit la décision de l'arbitre, la compa-

Jean Marchand critique avec vigueur le système électoral

Dans l'allocution de clôture des journées d'études organisées par le Comité d'éducation du Conseil central du diocèse d'Ottawa.

Par Marcel Bélinge

"Ce n'est pas aux individus que nous nous attaquons, mais c'est à tout un système économique et social". C'est par cette déclaration que M. Jean Marchand, secrétaire général de la C.T.C.C. débutait son allocution dimanche soir, au terme des deux journées d'étude du comité d'éducation du conseil central des syndicats catholiques nationaux.

"Nous sommes en présence des mêmes forces, du même système responsable des grandes misères du travailleur, même si celles-ci ont été atténuées par certaines législations ouvrières obtenues par de grandes luttes, atténuées aussi par une ère de prospérité relative, a-t-il dit. Mais le danger est toujours là qui menace l'ouvrier".

M. Jean Marchand, secrétaire général de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada, était venu spécialement de Québec comme conférencier. Présenté par M. J.-J. Bourgoïn, président du Conseil Central du diocèse d'Ottawa, M. Marchand a été remercié par M. Marcel Bélinge, secrétaire du comité d'Éducation.

Parlant des avantages de la convention collective, unique protection du travailleur, le conférencier souligna que "au strict point de vue légal, sans aucun recours possible, un employeur peut congédier un employé à un moment d'avis, pour toute raison qu'il lui plaît, à moins que cet employé ne soit protégé par une clause d'ancienneté dans sa convention collective".

"La grève, seule arme du travailleur, est encore interdite à certains groupes, mais permise à la majorité des syndiqués. C'est elle qui est le facteur déterminant des négociations", a-t-il dit. Bien que dans la majeure partie des cas, il ne soit pas nécessaire d'y avoir recours, par contre, le fait de savoir qu'elle peut être déclenchée par le syndicat, porte l'employeur à réfléchir. Sans le droit de grève, l'employé est à la merci de l'employeur".

Commentant le système électoral de notre pays, le secrétaire de la C.T.C.C. poursuit en affirmant que "les politiciens se doivent d'être loyaux envers les bailleurs de fonds des caisses électORALES et qu'il leur est difficile, voire même impossible dans certains cas, de traiter équitablement des questions ouvrières, tout simplement parce que les sommes fabuleuses qui servent à défrayer le coût des campagnes électorales ne peuvent pas venir du peuple ni du travailleur, mais de certains gros intérêts qui savent en temps

et lieu exiger du candidat élu par ces moyens, une loyauté qui est à l'encontre du progrès de la classe travaillante".

"Certains candidats déboursent plus de \$3,000 le jour du scrutin! Et que dire des autres dépenses fabuleuses de leur campagne électorale! Et c'est dans tous les partis, aux deux échelons", d'ajouter M. Marchand qui précise qu'il "n'appuie ni les "rouges", ni les "bleus" mais qui souhaiterait "voir les syndicats secouer leur apathie, exercer les pressions qui s'imposent pour assainir un système électoral corrompu".

"Les syndiqués doivent exercer une vigilance complète sur leurs syndicats, car ce sont eux, et eux seuls qui constituent le syndicat. Nous avons l'habitude, chez nous, d'ajouter M. Marchand, de confier à d'autres le soin d'exercer nos prérogatives et nos droits. Cette apathie est grandement responsable des maux dont nous nous plaignons.

"J'ai assisté à des élections générales en Angleterre; ce n'était certes pas la perfection, mais au Royaume-Uni, on ne saurait concevoir une élection comme elle se fait au Canada".

Le conférencier termina en prédisant un brillant avenir au syndicalisme dans ce pays et incita le Comité d'éducation des Syndicats nationaux de Hull d'amplifier tout en le poursuivant, le travail d'éducation qu'il a entrepris.

M. l'abbé René Soucy, aumônier diocésain, a louangé MM. Fernand Jolicoeur, de Québec, directeur du Service d'Éducation et Jean-Paul Lefebvre, de Montréal, son adjoint, et félicité tous ceux qui ont participé aux fructueuses journées d'études, notamment MM. Archambault, Québec, et l'avocat Albert Côté, Montréal, conseillers techniques; M. W. Léger, président de la Fédération des métiers du bâtiment, le président (diocésain) Bourgoïn, MM. Gagné, Bélinge, R. Gratton, président des employés municipaux; Roger Thivierge, président du Syndicat des Services hospitaliers; Armand Trépanier, agent d'affaires du Syndicat de l'Industrie de l'Imprimerie; Lionel Poirier et Fernand Villeneuve, des Métiers de la Construction; Willie Chartrand, des Employés municipaux; Robert Boucher, président du Syndicat du bois ouvré, et Jean Bélec, agent d'affaires, des Travailleurs du Bâtiment.

LE SEUL MOYEN

Faites-nous parvenir des nouvelles de votre centre: c'est le seul moyen pour que les abonnés de vos syndicats les trouvent dans

LE TRAVAIL

Trois corporations américaines contrôlent les obligations de la Trans-Canada Pipe-Lines Ltd.

Condensé de deux articles publiés sous la signature de Clifford A. Scotton dans le bulletin de nouvelles CPA

OTTAWA (POC) — Peu tant de controverse au cours des questions ayant trait à des dernières années que des entreprises d'importance nationale ont soulevé au- celle de la construction d'un pipe-line pancanadien desti-

Le capital américain s'empare de l'industrie canadienne

D'après le Bureau fédéral de la statistique, les investissements de capitaux américains ont plus que doublé au Canada depuis la fin de la deuxième guerre et depuis 1953, plus de la moitié de tout le capital investi dans les pétroles, l'industrie minière, les produits chimiques et les appareils électriques, est sous le contrôle d'intérêts américains.

68 p. 100 du capital engagé dans l'industrie des pétroles est contrôlé par les Américains tandis que les Canadiens en détiennent moins du tiers; par ailleurs, 53 p. 100 du capital engagé dans l'industrie minière, dans les fonderies et les raffineries appartient aux Américains, les Canadiens n'en détenant qu'environ 5 p. 100, le reste appartenant à des capitaux étrangers.

En ce qui concerne l'industrie des produits chimiques, les Canadiens en détiennent 28 p. 100, les Américains plus de 50 p. 100 et le reste est entre les mains de capitaux étrangers.

Quant aux appareils électriques, c'est le capital américain qui en détient le contrôle avec 62 p. 100 tandis que les Canadiens n'en possèdent qu'environ 28 p. 100.

Le capital américain dans l'industrie manufacturière a augmenté de 38 p. 100 au cours de la période de 1948 à 1953 tandis qu'au cours de la même période, les investissements américains passaient de 37 à 55 p. 100 dans l'industrie minière, l'industrie des pétroles et les fonderies.

Dans certaines industries, comme les textiles, par exemple, l'équipement des transports, l'acier primaire et les breuvages, les Canadiens détiennent encore le contrôle par une bonne marge.

A la fin de 1954, les Américains avaient \$9,622,000,000 investis au Canada, le Royaume-Uni \$2,143,000,000 et les autres pays étrangers environ \$704,000,000.

Le Bureau fédéral de la statistique ne peut s'empêcher de souligner les centres d'attraction vers lesquels se dirigent les capitaux étrangers au Canada en écrivant :

Il est significatif de constater que les groupes industriels contrôlés par les capitaux américains sont les secteurs les plus dynamiques de notre économie et où l'expansion a été la plus grande".

né à transporter le gaz naturel de l'Alberta aux provinces de l'est du pays. On avait formulé le projet de réaliser une entreprise entièrement canadienne qui aurait utilisé à l'intention du peuple canadien, les richesses de notre sous-sol. Cependant, la haute finance, par ses complications inextricables a passablement amoindri la beauté du projet.

Au début de 1951, John Decore, député libéral de Vegreville, Alberta se faisait le parrain d'un bill demandant au parlement fédéral l'incorporation de la Trans-Canada Pipe-Lines Limited. Cette compagnie devait en principe construire un pipe-line entre l'Alberta, l'Ontario et le Québec et selon le parrain du bill "tous les consommateurs seraient des canadiens et il n'y aurait pas de gaz exporté à l'intérieur du pays". Aucune mention n'était faite à l'époque à l'effet qu'on réclamerait subséquemment des octrois du gouvernement pour la construction du pipe-line et le porte-parole d'une compagnie pétrolière qui a comparu devant un comité parlementaire a fait ressortir le point que le pipe-line serait entièrement canadien.

Quelle est donc la situation actuelle? La même compagnie a renié tous les engagements spécifiques qu'elle a pris devant le parlement en 1951 au sujet de la construction entièrement canadienne du pipe-line.

La compagnie a demandé et reçu la promesse du gouvernement fédéral qu'en collaboration avec le gouvernement ontarien, on aménagerait au coût de 118 millions, la portion non économique d'une longueur de 675 milles, du pipe-line et cela, aux frais des contribuables.

La compagnie ne construira pas le pipe-line pour l'unique usage des Canadiens puisque trois corporations américaines contrôlent actuellement les obligations de la Trans-Canada Pipe-Lines Limited.

De plus, il semble maintenant évident que la permission de la Commission fédérale américaine des pouvoirs publics devra être obtenue avant qu'on procède à la construction du pipe-line canadien. Par conséquent, d'après les projets actuels, une agence gouvernementale américaine est chargée de déterminer si le pipe-line pancanadien sera aménagé ou non.

Route

Le pipe-line dont on projette

L'exploitation de nos ressources naturelles au profit des Américains

STE-AGATHE (POC) — Au cours d'un remarquable exposé sur le mémoire soumis à la commission Gordon par le CCT et le CMTC, le Dr Eugène Forsey, directeur du Service des Recherches du CCT a qualifié la Compagnie Trans-Canada Pipe-Lines d'être ni plus ni moins qu'une sorte de "Charlie McCarthy" au service de la haute finance américaine.

Selon le rythme actuel des choses, a précisé le Dr Forsey, le contrôle des actions de la Trans-Canada Pipe-Lines est détenu par une compagnie américaine. Précisons à ce sujet que si elle assume le contrôle, cette entreprise ne détient pas la majorité des obligations émises par l'entreprise canadienne.

Cependant, la compagnie américaine a déjà conclu un contrat avec la Trans-Canada Pipe-Lines en vertu duquel, TCP lui vend son gaz à 24c du mille pieds cubes. A son tour la firme américaine revend son surplus de gaz aux entreprises canadiennes. Mais au prix de 30c le mille pieds cubes. Par conséquent, une entreprise étrangère se sert de ressources naturelles de notre pays pour aider ses industries à concurrencer les nôtres car elle ne livre à l'industrie canadienne que ses SURPLUS et elle le fait à un prix bien supérieur à celui qu'il lui en a coûté pour obtenir ces mêmes ressources. Les protagonistes du projet disent que l'industrie canadienne ne pouvait absorber à elles seules les immenses ressources de l'Alberta en gaz naturel. Ils prétendent également qu'il est normal que nous payons plus cher un produit que nous vendons à un prix d'aubaine. Ces gens-là oublient de nous dire cependant ce qui se produira lorsque ces immenses ressources seront épuisées et qu'il ne restera plus que des trous gigantesques et impossibles à combler, dans notre sous-sol.

la construction consistera en un tuyau de 34 pouces de diamètre qui partira des champs de l'Alberta pour traverser cette province jusqu'à Regina, Saskatchewan et Brandon, Manitoba et de là jusqu'à Winnipeg. A cet endroit, un tuyau de 30 pouces de diamètre se rendra de Winnipeg à North Bay, Ontario, de là jusqu'à Toronto et enfin un autre tuyau reliera Toronto et Montréal. Une ligne latérale sera aménagée entre Winnipeg et Emerson, Manitoba (afin de permettre l'exportation du gaz aux Etats-Unis); une autre sera aménagée de la ligne principale à Sudbury, Ontario; une autre de Niagara Falls à Toronto (afin de permettre d'importer le gaz américain jusqu'à ce que le gaz albertain soit vendu) et de Morrisburg, Ontario, à Ottawa.

Coût

L'un des aspects les plus discutés du projet de la Trans-Canada Pipe-Lines a été l'entente conclue avec le gouvernement fédéral, pour que ce dernier construise (en coopération avec l'Ontario) la section non rentable du projet, à travers le Nord-Ontarien. La section non-économique, longue de 675 milles traversera les forêts du Nord de l'Ontario entre les frontières du Manitoba et Kapuskasing. Son coût est d'environ \$117,633,000 du coût total de \$375 millions prévu pour l'ensemble du projet. La contribution de l'Ontario sera de l'ordre de 35 millions.

Selon le contrat conclu entre

la compagnie et le gouvernement fédéral en novembre 1955, le pouvoir central s'engage à construire la section non rentable du pipe-line et à la louer ensuite à la compagnie pour une période maximum de 25 ans. La compagnie pourra acheter cette section du gouvernement dès qu'elle en aura les moyens financiers et elle détient une option à cet effet, applicable en tout temps. Même si les détails de cette vente sont assez complexes, on s'accorde à dire que le prix exigé par Ottawa sera le coût global des travaux plus un intérêt de 3 1/2 %.

(A suivre)

ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$2,020.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1000.00.

Prix du cours \$0.50

Cours de Sociologie

155 est, Boul. Charest, Québec.

Voulez-vous m'expédier le cours du mois courant. Vous trouverez ci-inclus la somme de \$..... pour le nombre de cours.....

Nom

Adresse

DECOUPER ET POSTER

FUMEZ UNE

Player's
"MILD"



LA CIGARETTE
LA PLUS DOUCE,
LA PLUS
SAVOUREUSE !

LES MINES

Un médecin au service des syndiqués d'Arvida

Le Syndicat national des Employés de l'Aluminium d'Arvida vient de requérir les services d'un médecin qui se consacrera exclusivement à la préservation de la santé des travailleurs à l'usine d'Arvida.

Il s'agit du Dr Daniel Boucher qui est entré en fonction la semaine dernière.

Conciliation avec les magasins à Bagotville et Port-Alfred

Mercredi le 18 avril, une première séance de conciliation avait lieu à l'Hôtel de Ville de Port-Alfred entre le Syndicat des Employés de Magasins de la Baie des Ha! Ha! et quelque onze magasins de cet endroit.

Au cours des négociations directes, les parties se sont accordées sur la plupart des questions en litige, sauf quelques-unes dont la sécurité syndicale.

Le Syndicat des Employés de Magasins désire avoir l'atelier syndical imparfait tout comme les magasins de Chicoutimi, mais jusqu'ici les employeurs se sont opposés à cette demande.

"Salon de la Maison Modèle" du 23 au 28 avril courant

L'un des faits saillants du prochain Salon de la Maison Modèle, dont l'exposition se tiendra au Palais du Commerce du 23 au 28 avril prochain est vraisemblablement et sans contredit le concours annuel de maisons d'habitation ouvert à tous venants et sous l'égide de l'Association Canadienne d'Urbanisme de la province de Québec.

Le concours est ouvert aux constructeurs de la province de Québec qui au cours des deux dernières années ont complété l'érection d'un immeuble appartenant à l'une ou l'autre des catégories dont nous donnons plus bas la nomenclature. Ceci est donc d'un intérêt immédiat pour les constructeurs en général et ce même concours reçoit il va de soi l'appui entier de l'Association des Constructeurs d'Habitations du Québec.

Nos correspondants

Les personnes suivantes ont été désignées par les organismes intéressés pour faire parvenir des nouvelles au journal Le Travail:

Conseil Central de Shawinigan:

Raynald Drolet,
agent d'affaires,
537, 5e Rue, Shawinigan.

Conseil Régional Saguenay-Lac-Saint-Jean:

Me Robert Auclair,
C.P., 264, Chicoutimi.

Conseil Central de Victoriaville:

M. Maurice Béliveau,
agent d'affaires,
6, avenue du Collège,
Victoriaville.

Conseil Central du diocèse d'Ottawa:

A. Marcel Bélinge,
170, rue Nicolet, Hull.

Conseil Central des Trois-Rivières:

M. André Montour,
983, rue Royale,
Trois-Rivières.

Les catégories de construction en question se départagent ainsi: Centres commerciaux; établissements industriels et à bureaux; maisons à appartements ou conciergeries. Des trophées spéciaux seront attribués aux gagnants du concours sur présentation préalable des maquettes, mais l'oeuvre véritable sera jugée d'après les plans soumis au jury du concours.

Enfin le deuxième segment du concours portera sur "Montréal en Progrès" avec l'apport d'une série de 50 photographies agrandies à 40" x 50" et dont l'inscription a été faite préalablement. Ce concours de photographies, qui aura une place de choix au Salon de la Maison Modèle, sera sous la surveillance immédiate de M. Armour Landry, conseiller technique en photo et une autorité reconnue en la matière qui sera assisté d'un jury dont les juges seront nommés par l'Association Canadienne d'Urbanisme de la province de Québec.

Disons en passant que le Dr Boucher n'est pas un inconnu dans son nouveau milieu de travail, puisqu'il a déjà été employé au bureau du Syndicat d'Arvida pendant ses vacances d'été durant ses études universitaires.

Il sera à son bureau situé dans l'édifice du Syndicat à 406, rue Mellon tous les jours du lundi au vendredi inclusivement de 9 heures a.m. à 5.30 heures p.m. De plus il sera là un soir par semaine, soit le mardi soir, pour recevoir les travailleurs de jour.

Nous profitons de l'occasion pour rappeler le but de cet engagement d'un médecin par le Syndicat.

Le premier but est la préservation de la santé des travailleurs à l'usine. Il étudiera les conséquences que peuvent avoir sur les ouvriers leur milieu de travail et il cherchera aussi à prévenir l'aggravation de l'état de ceux qui sont atteints. Enfin, par ses études et ses suggestions le Dr Boucher sera en mesure de faire des suggestions pratiques pour l'amélioration de la santé de ces travailleurs.

Pour atteindre cette fin le Dr Boucher fera passer des examens périodiques aux travailleurs afin d'établir des statistiques dans les différents départements. D'autres enquêtes seront conduites, de même que maints examens de laboratoire seront effectués. Ce sera donc un travail de recherches assez poussé.

De même, le Dr Boucher verra à établir le bien-fondé ou non des revendications que les travailleurs pourront avoir contre leur milieu de travail ou l'Alcan Company. Sa présence parmi nous nous sera d'une grande lumière dans les litiges (griefs) où le domaine médical sera plus particulièrement concerné.

Enfin, le Dr Boucher pourra nous aider à résoudre maints problèmes concernant notre plan d'assurance-groupe, Les Services de Santé du Saguenay. Dans nombre de cas il servira d'agent de liaison entre les assurés et le médecin traitant. Avec le concours des autres médecins de la région, il essaiera de trouver des améliorations pour assurer le maintien de notre système d'assurance et son développement.

Il est entendu que les heures que le Dr Boucher consacra aux travailleurs au bureau du Syndicat ne le sont pas à la médecine générale, mais bien à l'amélioration des conditions sanitaires des travailleurs et à leur plus grande sécurité toujours en relation avec le milieu de travail, soit les usines d'Arvida.

Contrat de travail aux mines Johnson's & Flintkote de Thetford

Un plan de pension de \$110.00 par mois pour quelque 900 mineurs sera mis en vigueur d'ici deux ans — Augmentation générale des salaires de 5 p. 100 et autres améliorations

Les représentants des compagnies minières Johnson's Co., Johnson's Asbestos et Flintkote Mines Ltd. de Thetford et les représentants des syndicats intéressés se sont finalement entendus pour la signature de conventions collectives qui met fin à une longue série de rencontres et accorde les principales demandes des travailleurs.

Comme nous l'avons annoncé précédemment, une entente est intervenue dernièrement entre les représentants de l'Asbestos Corp. et le Syndicat national de l'Amiante, et les travailleurs ont finalement obtenu que leur principale demande, soit la mise en vigueur d'un plan de pension de \$110 par mois à 65 ans.

Les travailleurs des mines Johnson's et Flintkote n'ont pas obtenu une telle assurance, mais les compagnies se sont engagées à mettre un tel plan en vigueur d'ici deux ans tandis que les dé-

tails du plan feront l'objet de discussions et de négociations entre les parties.

Les autres avantages obtenus par les travailleurs sont sensiblement les mêmes que ceux gagnés à la Johns-Manville d'Asbestos et l'Asbestos Corp. de Thetford.

L'augmentation générale des salaires sera de 5 p. 100 et le taux horaire minimum du journalier sera de \$1.64 l'heure.

Le plan d'assurance-groupe a aussi subi des améliorations notables.

Les conditions de salaire sont rétroactives au 1er janvier 1956 de sorte que les ouvriers recevront un montant d'argent supplémentaire pour le paiement de l'augmentation de salaire qui est rétroactive à cette date.

Les ouvriers de la Flintkote ont eu leur assemblée dimanche le 8 avril tandis que ceux des mines Johnson's se sont réunis le dimanche 15 avril. Le premier syndicat groupe quelque 200 travailleurs tandis que celui des mines Johnson's en compte environ 700.

Valeur de production accrue de 9% dans les produits chimiques

OTTAWA (POC) — La production de l'industrie des produits chimiques au Canada, évaluée à \$279,846,000 en 1954, a connu une augmentation de 9 p. 100 en 1955 pour s'élever à \$255,582,000, d'après des statistiques fournies par le Bureau Fédéral des Statistiques dans son dernier rapport sur l'industrie des alcalis, des acides et des sels.

La valeur de vente à la manufacture, des produits chimiques organiques a passé de \$61,539,000 en 1953 à \$72,936,000 en 1954; les résines synthétiques ont augmenté de \$26,251,000 à \$36,647,000; les gaz comprimés et liquéfiés ont augmenté de \$31,130,000 à \$33,723,000 tandis que les acides ont passé de \$14,651,000 à \$19,174,000; les composés de calcium ont passé de \$16,032,000 à \$16,469,000 tandis que la valeur des autres produits chimiques augmentait de \$24,483,000 à \$24,847,000; la valeur des fertilisants chimiques diminuait de \$50,682,000 à \$45,386,000 tandis que la valeur de production des dérivés du sodium diminuait de \$30,814,000 à \$30,664,000.

Les livraisons de l'industrie des acides, des alcalis et des sels avaient une valeur de vente de plus de 11.6 p. 100 sur celle de l'année précédente. Les 43 usines de l'industrie employaient 8,408 travailleurs comparativement à 8,278 l'année précédente et la somme des gages et salaires versés s'élevait en 1954 à \$33,425,864 comparativement à \$31,174,479 en 1953. Le coût de la matière première a passé de \$43,083,175 en 1953 à \$49,400,551 en 1954.



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

Directeur:
GERARD PELLETIER

Rédacteur:
FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227 boul. St-Laurent,
Montréal • Tél.: VE. 3701

Abonnement: un an, \$1.50
le numéro: 5 cents.

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC) et imprimé par "Le Droit", 375, rue Rideau, Ottawa.

89 IMPRIMERIES ALLIÉS

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.
Ministère des Postes, Ottawa

TRAVAIL ET FOYER

Les femmes voteront-elles ?

Depuis quelques années les femmes canadiennes, qu'elles soient mariées ou célibataires, ménagères ou travailleuses d'industrie, peuvent exercer leur droit de vote aux élections provinciales et fédérales. Mais tout n'a pas été dit quand ce droit nous fut accordé. Et, avouons-le, l'éducation politique de la femme n'est pas aussi facile qu'on serait porté à le penser.

Car si la femme a ce privilège de pouvoir exprimer son opinion, ses idées, par un vote, très souvent considère-t-elle ce dernier en parent pauvre, convaincue que tout ce qui touche la politi-

que doit-être laissé à la conscience de l'homme. Convaincues aussi que les responsabilités de la femme sont si peu importantes qu'elles peuvent laisser aux maris le soin de déterminer l'enjeu

du vote. Au moment de ce dernier, elles voteront comme leurs maris.

Chez nous cette mentalité existe chez un grand nombre de femmes. Il faudrait une fois pour toutes que nous nous rendions compte que cette attitude est une sorte de trahison, et que nous n'avons aucunement le droit d'exiger qu'on reconnaisse nos capacités et nos droits dans d'autres domaines si nous ne sommes pas capables de nous prévoir d'un droit accordé et surtout de nous en servir avec intelligence et jugement.

Les femmes se posent-elles des questions à l'égard de la votation? ... Pour qui voter? ... Qu'est-ce qui nous influence? ... La couleur du parti ... la valeur du candidat ... les idées qu'il énonce ... les promesses qu'il fait ... Bref, comment réagissons-nous devant une élection en perspective? ... Qu'est-ce qui nous influence et motive notre choix? ...

Ces questions je vous les pose, à vous, les intéressées, les femmes qui voteront en juin.

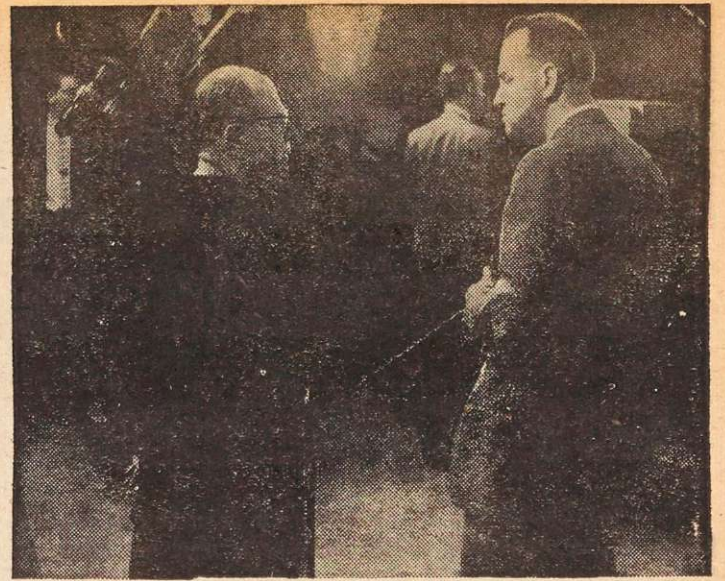
Vos réponses sont importantes car elles peuvent aider à former une conscience politique ce qui nous manque grandement chez les femmes.

D'ici aux élections une nouvelle chronique: "Les femmes voteront-elles" paraîtra dans cette page. Elle reproduira les lettres qui exprimeront des opinions sur le sujet. Si vous avez une opinion et si vous n'avez pas le temps d'écrire, téléphonez moi à OR. 4-7173. Et je ferai paraître vos opinions dans la page.

Toutes les femmes qui reçoivent le journal qu'elles soient ou non femmes de syndiqués, sont invitées à donner leur avis. Non seulement nous saurons ce que pensent les femmes mais en même temps nous prendrons conscience de nos responsabilités.*

Renée GEOFFROY

* Envoyez vos lettres à: R. Geoffroy, journal "Le Travail", 8227, boul. Saint-Laurent, Montréal, ou appelez: OR. 4-7173.



Nous voyons ici le Père Adrien Malo, o.f.m., discutant avec le réalisateur Claude DéSorcy. Ils s'entretiennent de SOURCE DE VIE, programme dans lequel le Père Adrien Malo commente l'Évangile dominical. Chaque causerie est illustrée de films tournés en Palestine, de photos de Jérusalem et autres documents ou objets de musée. Cette émission est télédiffusée tous les dimanches après-midi, de 2 h. à 2 h. 30.

La télévision et ses effets sur le travail scolaire

HALIFAX (POC) — Une commission d'enquête a déclaré récemment que la télévision affecte le travail de l'étudiant à domicile et qu'il en résulte certains inconvénients. Elle précise cependant que le tort n'est pas aussi grand toutefois que les étudiants eux-mêmes le laissent entendre. On suggère comme solution une discipline plus sévère sous ce rapport, au foyer.

L'enquête a été menée dans 13 écoles. Elle a démontré que 45 p. 100 des élèves des écoles primaires et 32 p. 100 des élèves du cours supérieur blâment la vidéo pour leur insuccès.

Le comité exprime des doutes sur l'authenticité de ces résultats. Il ajoute qu'il est difficile de déterminer quelle part de blâme revient à la télévision pour ces échecs et la part qui doit être attribuée aux autres facteurs.

Les éducateurs pour leur part affirment que la télévision n'est pas entièrement indésirable et qu'elle aide à élargir le champ des connaissances générales. Cependant, ils notent une forte diminution de l'attention générale des étudiants en classe. Cette constatation est attribuable (selon eux) à la fatigue des yeux et au manque de sommeil.

Comme remède, le comité suggère tout d'abord que le travail scolaire soit fait avant qu'on permette à l'enfant de s'asseoir devant l'appareil et qu'on limite

les séances du soir afin de ne pas priver l'élève d'un sommeil réparateur. Enfin, on devrait encourager les enfants à choisir des programmes qui conviennent à leur âge.

On devrait s'arranger pour voir les programmes en famille à des heures où la séance ne dérangerait pas l'enfant dans ses études. Enfin, on devrait inciter l'enfant à adopter un autre genre d'activité afin que tout son temps ne soit pas entièrement consacré à une formule passive de récréation.

Enfin, le comité suggère qu'on étudie les possibilités de réviser les méthodes d'éducation de manière à permettre à l'enfant d'assimiler un plus grand nombre de connaissances en classe afin qu'il ait moins de travail à accomplir à domicile.

Dans le Courrier...

Un travailleur qui signe "un révolté de Québec" se scandalise en apprenant que le salaire de base des employés de l'amiante est de \$1.64 de l'heure. Il s'élève contre cette injustice selon lui faite à tous ses compagnons, boucher comme lui qui ne font que \$45.00 par semaine. Il termine en disant qu'il aimerait bien lui aussi comme les travailleurs qui ont des augmentations de salaire en avoir et mener une vie plus normale. "J'espère que cette lettre écrit-il se rendra à l'union."

Mon cher ami, vous vous révoltez d'une situation qui ne vous est pas favorable. Et vous avez raison. Non pas toutefois de jalouser les travailleurs d'industrie qui se battent pour améliorer leur situation de travail et leur niveau de vie, mais vous avez raison de déplorer votre bas salaire. Vous ne dites pas si vous êtes dans une union ... Sinon, c'est probablement pour cela que vous ne pouvez obtenir de meilleures conditions; si oui, c'est à vous de vous occuper de vos affaires, c'est-à-dire des affaires de votre syndicat. Un syndicat existe pour répondre aux besoins des travailleurs, et ce sont eux qui doivent lui donner son orientation. Si vous et vos amis n'êtes pas satisfaits, au lieu de jalouser les syndicats qui obtiennent quelque chose, organisez-vous pour que votre syndicat en fasse autant.

Sur une enquête faite en Allemagne

Les femmes qui travaillent sont-elles surmenées

Les psychologues chargés d'examiner le travail des femmes dans l'industrie se font en Allemagne de vifs soucis. Ils ont constaté en effet que la femme ouvrière ou employée est surmenée et que l'extrême limite de sa capacité est atteinte.

Les femmes occupent 32% des places de travail. Depuis 1948, le nombre des femmes salariées a augmenté annuellement de 200,000 à 300,000. Dans la même période, le nombre des femmes qui abandonnent prématurément leur emploi a augmenté dans une mesure inquiétante. 85% de toutes les femmes bénéficiant des assurances sociales deviennent incapables à leur travail ou invalides avant d'avoir atteint la limite d'âge légale. Ce sont les affections cardio-vasculaires qui provoquent le plus souvent l'incapacité de travail chez les femmes.

Les causes de cet état de choses sont surprenantes. Il ne s'agit pas, par exemple, d'une prédisposition plus accentuée aux maladies, ni non plus d'une régression qualitative des soins médicaux, mais bien de la rationalisation toujours plus poussée et de l'automatisme plus prononcé du travail des femmes dans l'industrie. Et cette mécanisation intensifiée ne tient pas compte des facteurs hygiéniques et humains.

Les psychologues précisent les deux causes majeures de ce développement regrettable: 1. Le travail dit "statique" (p. ex. à la chaîne) est toujours considéré à tort comme peu fatigant; 2. Les femmes vivent et réagissent plus fort que les hommes par le sentiment, de sorte que la monotonie de la besogne rendue automatique exige d'elles un surplus d'efforts.

L'enquête a démontré qu'à la longue un travail "léger", qui ne requiert pas un grand effort immédiat, ne ménage pas les forces, mais au contraire les use davantage. C'est que le manque de mouvement compensateur nuit à l'organisme. Rester longtemps assis ou debout, par exemple, entrave la circulation périphérique et provoque la lassitude des groupes de muscles constamment astreints à l'effort. Les enquêteurs proposent en conséquence de courtes interruptions du travail, sans déduction de salaire, pour rétablir l'équilibre fonctionnel.

Le mode de rémunération joue un rôle important. Dans les travaux à forfait, beaucoup de femmes n'observent pas les pauses prévues. Certaines dépassent la prestation normale de 70% et plus, alors que 25% de travail supplémentaire nuit déjà à la santé.

Les enquêteurs concluent que les investigations faites en Allemagne au sujet du travail des femmes font surtout entrer en ligne de compte les facteurs se rattachant aux conflits sociaux et négligent les suites de la rationalisation systématique du travail féminin.

Extrait de "SYNDICALISME".

Attention! Attention

Tous les membres de l'Union Nationale des Charpentiers-Menuisiers de Québec Inc. sont convoqués à une grande assemblée spéciale.

LA DATE: Le 3 mai 1956.

L'ENDROIT: Salle des Syndicats, 155, boulevard Charest.

SUJETS: Les contributions syndicales et les mois de chômage.

L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

Sujets d'intérêt pour les syndiqués de Canadian Vickers

Vêtements de travail fournis

Les employés qui travaillent au rivetage sont priés de prendre note que lorsqu'ils sont appelés à travailler dans les réservoirs à l'huile, ils peuvent se procurer des combinaisons de travail qui la compagnie met à leur disposition gratuitement par suite de la convention collective, signée le 1er septembre 1955. Ces travailleurs n'ont qu'à adresser leur demande à leur contremaître qui, à son tour, passera la commande au magasin.

* * *

Sur la liste des malades

Le confrère Matthew Dalla Malva est toujours sur la liste des malades et son médecin lui a prescrit un autre mois de repos. Ses confrères de travail lui souhaitent bon courage et espèrent son retour au travail dans la meilleure condition possible.

* * *

Avis aux membres

Avec la venue du mois de mai et des déménagements que cette saison occasionne, nous voulons de nouveau rappeler aux membres de laisser au bureau de l'Union ou à leur délégué de département, leur nouvelle adresse. Cette mesure est nécessaire pour faire parvenir le journal LE TRAVAIL et pour les communications importantes que le Syndicat est souvent appelé à faire de temps à autre.

* * *

Les tâches malpropres

Maintenant que la saison de navigation est ouverte, plusieurs travailleurs seront appelés à

faire des tâches qui tombent sous la classification de "tâches malpropres" à l'article 7 de la convention collective. Cette clause vous dit dans quelles circonstances les travailleurs sont en droit de réclamer un supplément de salaire horaire en de telles occasions.

* * *

Nos sympathies

Nos plus sincères sympathies à Mme Donat Guy et à sa famille, à la suite du décès de M. Donat Guy, qui est décédé subitement au travail vendredi dernier. M. Guy était très populaire parmi ses compagnons de travail et sa disparition sera sûrement regrettée.

* * *

Coincidence ?

Le policier qui avait réclamé du travailleur qui avait perdu sa montre, les numéros de série de cette montre lorsqu'il fit une réclamation, vient de quitter l'emploi de la compagnie. Pouvons-nous supposer que la cause de son départ provient du fait qu'il a été pris à dormir pendant ses heures de travail? Ou bien fût-il aussi question d'insubordination?

* * *

Un paradoxe

Au moment où s'ouvre la saison la plus active dans les chantiers maritimes, pourquoi la compagnie procède-t-elle encore à des mises à pied? Et pendant que nous sommes à poser des questions, pourquoi la compagnie a-t-elle perdu le contrat du navire-patrouille de la Police Montée du Canada?

Après trente mois de délai les employés de Tétrault Shoe ont leur sentence arbitrale

Sécurité syndicale, formule de règlement des griefs, clause d'ancienneté et augmentation de salaire, telles sont les recommandations du tribunal d'arbitrage

Le tribunal d'arbitrage chargé de résoudre le différend entre le Syndicat des Travailleurs en Chaussures de Montréal et Tétrault Shoe, représenté par l'Association Patronale des Manufacturiers de Chaussures du Québec, vient de faire connaître les recommandations qu'il fait après avoir entendu les deux parties en cause.

L'on sait que ce différend remonte à plus de deux ans alors que le Syndicat avait demandé un certificat de reconnaissance syndicale en décembre 1953. La maison Tétrault Shoe avait refusé aux inspecteurs de la Commission des Relations Ouvrières

le droit de vérifier la liste des employés, de sorte que le syndicat avait dû porter l'affaire devant les tribunaux.

Après l'octroi de la sentence, le syndicat avait dû recourir à la conciliation et à l'arbitrage par suite du refus de Tétrault Shoe de donner suite aux demandes syndicales.

L'arbitre patronal dans ce différend était M. Michel Chartrand tandis que l'arbitre syndical était Me Paul-Marcel Prévost; Me Dolard Dansereau agissait comme président du tribunal.

M. Chartrand a enregistré sa dissidence au sujet de la sécurité syndicale, l'augmentation de

salaire, la rétroactivité, les assurances sociales.

La sentence

Le texte de la convention proposée par le président du tribunal, sous la réserve de la dissidence des arbitres partiels, prévoit le maintien d'affiliation syndicale avec la retenue syndicale à la source. Le président du tribunal a rejeté la demande syndicale concernant la formule Rand.

Outre le droit d'affichage des assemblées, la convention prévoit aussi la formation d'un comité de relations industrielles qui verra à résoudre les griefs. La procédure finale consiste en l'arbitrage en vertu de la Loi des Relations Ouvrières et celle des Différends ouvriers, avec sentence unanime ou majoritaire liant les parties.

Les salaires

Tous les taux de salaires seront rajustés en conformité avec le décret 3003 couvrant la chaussure. Les taux actuels plus élevés que ceux du décret font partie de la convention.

Enfin le tribunal recommande une augmentation de salaire de 5 p. 100 parce que les salaires moyens payés dans l'industrie de la chaussure sont plus élevés que ceux actuellement payés par l'employeur.

Le tribunal refuse cependant la rétroactivité et suggère que les augmentations de salaires entrent en vigueur avec la signature de la convention.

La semaine normale de travail sera de 5 heures du lundi au vendredi inclusivement.

La sentence arbitrale prévoit aussi deux semaines de vacances payées pour tous les employés, cinq jours de fête chômées et payées ainsi que l'application d'un plan de sécurité sociale.

SAGUENAY LAC-SAINT-JEAN

Début des négociations dans le bois ouvré

Trois syndicats de la région qui groupent les employés de 5 entreprises dans l'industrie du bois ouvré de la région viennent d'informer les employeurs des amendements qu'ils entendent apporter à leur convention collective et il y a lieu de prévoir que les négociations commenceront effectivement cette semaine.

Les entreprises concernées sont la maison Jalbert & Tremblay Limitée de Chicoutimi, les Scieries Saguenay de Bagotville, Potvin & Bouchard de Jonquières, Adjutor Bergeron & Fils de Kénogami et Emile Lamarre de Jonquières.

De plus, le Syndicat des Employés de Gagnon & Frères de Roberval Limitée à Roberval n'a pu s'entendre avec Gagnon & Frères de Roberval Limitée. D'abord, les parties ne se sont pas rencontrées face à face. Les négociations ont consisté uniquement dans un échange de correspondance et la compagnie a rejeté entièrement les demandes du syndicat et s'est déclarée prête à

renouveler la convention collective actuelle telle quelle.

Disons que les employés dans l'industrie du bois ouvré demandent une augmentation de 10 cents l'heure, l'atelier syndical parfait, une procédure de griefs améliorée et l'arbitrage avec sentence exécutoire, c'est-à-dire obligatoire pour les deux parties, et ce, dans tous les cas. Les employés demandent aussi deux semaines de vacances payées après 5 ans de service au lieu de 2 semaines après 7 ans comme c'est le cas actuellement.

Enfin, ces derniers veulent la réduction de la semaine de travail de 54 heures à 50 heures avec la pleine compensation.

La grande misère...

(Suite de la page 1)

situation. Devant des faits concrets, connus, la solidarité ouvrière joue très facilement. C'est pourquoi d'ailleurs les délégués aux journées plénières de la CTCC ont voté cette aide extraordinaire aux travailleurs du textile. Et ce, en dépit du fait que les ouvriers de la Dominion Textile n'étaient pas encore en grève. Mais pour les syndiqués qui n'assistaient pas à cette assemblée et qui ne sont pas des travailleurs du textile, il est normal qu'ils aient certaines réticences.

Aussi, essaierons-nous au cours des prochaines semaines de décrire quelques aspects de la vie des ouvriers de la Dominion Textile afin que leurs conditions de vie et de travail soient mieux connues de ceux qui se sont engagés

par la voix de leurs délégués à leur venir en aide en cas de grève.

Nous n'entreprendrons pas un exposé théorique de la situation, mais nous vous parlerons des misères d'ouvriers et d'ouvrières que nous avons rencontrés.

Le témoignage des individus auxquels nous sommes adressés est valable parce qu'il s'agit non pas de cas exceptionnels mais de situations typiques pour les ouvriers du textile. Le simple examen du budget familial d'un ouvrier en dira plus long qu'une accumulation de statistiques.

Par exemple, à Montmorency, nous avons rencontré un tisserand que nous appellerons M. B. Cet homme travaille à la Dominion Textile depuis 17 ans. Il est

père de six enfants. Son salaire pour une semaine de 40 heures est de \$44. Mais comme la majorité des ouvriers du moulin de Montmorency, depuis plusieurs semaines, dans un mois il travaille une semaine de cinq jours et trois semaines de trois jours. Son salaire mensuel est donc le suivant: \$26. x 3: \$78, plus \$44. Soit un total de \$122.

Comme dépenses de base, M. B. doit payer \$20. (pour un logement de 4 pièces), \$15. de chauffage, et \$4. d'électricité. Ce qui fait \$39. Ajoutons à cela \$28. pour les 5 pintes de lait quotidiennes. Il reste \$55 par mois.

M. B. dispose donc d'environ \$13 par semaine pour nourrir et habiller sa femme et ses six enfants — et pour faire face à toutes les dépenses supplémentaires qui surgissent inévitablement dans la vie familiale: frais divers, médecins, médicaments, frais scolaires, ameublement, etc...

Inutile de spécifier qu'en dépit de nombreuses privations, M. B. et les nombreux ouvriers qui sont dans sa situation ne peuvent absolument pas boucler le budget. D'où endettement continu, insécurité totale, impossibilité de se payer la moindre distraction, la moindre détente. Et c'est un travailleur honnête et consciencieux qu'on maintient dans cette existence épouvantable.

Est-ce là une situation normale pour un citoyen d'un pays qu'on dit immensément riche et qui l'est réellement? On dit couramment que dans un pays comme le nôtre, seuls les gens qui ne veulent pas travailler n'arrivent pas à vivre convenablement. Pourtant, M. B. veut travailler, il peut travailler: la preuve c'est qu'il est à l'emploi de la Dominion Textile depuis 17 ans. Le cas de cet ouvrier serait-il le seul du genre, ce serait déjà un scandale et ce serait un devoir social d'améliorer sa situation. Mais

M. B. n'est pas le seul. Ils sont des centaines, des milliers comme lui pour qui la vie n'est rien d'autre qu'une succession de soucis, d'inquiétudes, de fatigues.

Tous ces hommes et toutes ces femmes n'ont qu'un espoir: le syndicalisme. Les luttes syndicales menées depuis plusieurs années leur ont déjà apporté des améliorations substantielles — ce qui indique jusqu'à quelle extrémité de misère les conduiraient des compagnies comme la Dominion Textile si elles ne devaient pas faire face à la solidarité ouvrière.

Ce sont des hommes comme M. B. que la CTCC s'est engagée à aider en cas de grève.

Au cours des semaines suivantes, nous vous parlerons d'autres ouvriers de la Dominion Textile qui, malgré une misère continuelle, ont conservé leur fierté et leur volonté de s'opposer de toutes leurs forces à l'exploitation dont ils sont victimes.

Textile Unions Discuss To Create Bargaining Front

An important series of meetings of Canada's two powerful unions began this week when over 9,000 employees of the Dominion Textile Company were represented by The Textile Workers Union CCCL and the United Textile Workers AFL-TLC. The two labor bodies were in session to discuss the possibility of joint action in the industry as the result of overtures made by the CCCL at the recently held convention in Quebec City.

Roger Prevost, Canadian director of the AFL-TLC organization, said that, in spite of past actions, "both parties now are scheduled to meet on the 19th in our offices to decide on a possible cartel, as we call it, or joint action, and what form it would take".

Labor disputes on the provincial level take added piquancy from the fact that a provincial election is expected in June, and campaigning will soon be in full swing.

Actually, only one of the unions, the CCCL, is in a position to strike now.

STRIKE ILLEGAL

The dispute between the Dominion Textile Company and the AFL-TLC is currently before an arbitration board making a strike at this time illegal.

Mr. Prevost said that if an agreement was drawn up between the two unions "we will not be guided directly or indirectly by political considerations".

Rene Gosselin, president of The Textile Workers Union CCCL, said that "if we have waited it is because we hope for joint action. But this does not mean that we necessarily will wait."

"If the position of the Dominion Textile Company does not change there will certainly be a strike by our union" added Mr. Gosselin, who represents workers at mills in Magog, Sherbrooke, Montmorency and Drummondville.

Mr. Gosselin also declared that The Textile Workers Union CCCL has obtained strike-vote mandates at all mills.

The union is asking for a 10 cent increase over a two-years period retroactive for one year.



EXPORT

LA MEILLEURE
CIGARETTE AU CANADA

Montreal Chosen Site For CCCL Convention

Following a decision of the CCCL Executive during the recent Quebec meetings, the coming annual convention of the CCCL unions will take place in Montreal this year.

The convention will open Sunday September 16 and close Saturday September 22.

Over 500 delegates, representing the unions affiliated to the CCCL will participate in the deliberations which are numerous and important. Among the principal questions to be debated by the attending delegates is the question of merger with the AFL and CIO labor bodies.

Among the other deliberations is one concerning the structure of the CCCL.

After detailed study of the question the delegates will be presented with the results which will then be decided by them if the reform of the structures of the CCCL should be changed or not.

The location in Montreal of the convention has not yet been chosen and this matter will be announced later by Mr. Jean Marchand, secretary general of the CCCL.

Other CCCL unions will as usual hold their pre-convention meetings during the coming summer.

Le Travail will keep its readers fully informed of events as they are announced.

MONTREAL

Electricians Unions Ask 30c Pay Boost

A general hourly wage increase of 30 cents is being sought by Montreal's electricians in joint demands submitted by CCCL and International Unions to the Quebec Corporation of Master Electricians it has been announced. More than 2,500 electricians working in 700 local firms are involved in the contract which will be extended to other parts of the province.

The current wage rate is \$2.00 an hour for journeymen electricians. If the full increase is granted Montreal's electricians will be paid 10 cents an hour more than in Toronto.

The Corporation bargains for the employers.

Other demands provide that 4 per cent earnings be set aside as vacation pay, instead of 2 per cent as at present, and that overtime work be paid at double time rates.

MONTREAL

City Workers Plan May Day Mass

Announcement has been made that The National Union of Municipal Employees CCCL will hold a giant anti-communist demonstration on May Day for the third straight year.

Rene Constant, president of the union, said an estimated 10,000 municipal employees will attend a solemn High Mass on Tuesday May 1, at St. Jacques Church on St. Denis Street near St. Catherine Street.

Guests of honor at the Mass will be Mayor Jean Drapeau, the Executive committee, city council leader Marcel Lafaille and city commissioners.

The Mass will be sung by Father Dollard Morin, S.J., chaplain of Local 935 of the International Firemen's Association.

The sermon will be given by Canon Pichette, chaplain general of the CCCL Unions.

The purpose of the Mass is to bring back the meaning of Christianity to the world's labor force.

May Day is a giant festival for workers under the yoke of atheistic communism.

SHIPYARD NEWS & VIEWS

Items of Interest to Workers at Canadian Vickers Limited

CLOTHING ALLOWANCE

Employees working as Holderon or Rivet Monkeys (passer boys) are advised that when called upon to perform their duties in oil tanks they are entitled to be supplied with overalls which shall be issued by the company. This was mutually agreed upon by union and company when the contract was finalized on September 1, 1955.

These workers have only to make a request for this particular type of clothing to their foremen, who in turn will issue an order on the stores department.

* * *

STILL ON SICK LIST

Brother Matthew Della Malva has been advised by his physicians that his return to work will be delayed another month. Matthew has had a tough time these past few months and we are sure his co-workers will welcome him back to the job when the time comes.

* * *

MEMO TO MEMBERS

With the approach of May 1 no doubt many employees will be moving to other locations. We are taking this means as a reminder to those moving to leave their new address with the union and the company. Please co-operate, members.

* * *

DIRTY WORK

Now that the docking season is about to start members who

have the perform their work which comes under the heading of dirty work are hereby advised to check up on Article 7 of the collective labor agreement. This clause will tell you whether or not you are entitled to the extra money allotted for this class of job.

* * *

MEMBER PASS AWAY

Our sincere condolence is extended to Mrs. Donat Guy upon the sudden death of her husband. Brother Donat passed away suddenly on the job last Friday. He was a popular employee among his fellow workers and will be greatly missed by his many friends.

* * *

SCUTTLED!

The police guard mentioned in this column a few weeks ago in regard to checking the serial number of a watch which a worker reported lost has left the company's employ. Are we right in assuming that the report of his sleeping on the job was the reason? Or was the question of insubordination involved?

* * *

A PARADOX

With the busiest season of the year for shipyards with us why is the process of lay-offs still occurring at Vickers? And while we are in an inquisitive mood, what is the real reason for the loss of the R.C.M.P. patrol boat contract?

NEWS DIGEST

GRAND'MERE

Workers at the Laurentide Mills at Grand'Mere have re-affiliated with the CCCL. This was announced following a general membership meeting of the employees held in Morin Hall. As already known, the union lost its certification rights last fall during a strike of the employees.

The new union will be known as The Workers Union of Grand'Mere Pulp and Paper Industries CCCL.

* * *

LA TUQUE

Employees of the Canadian International Paper Company at La Tuque have signed a collective labor agreement with the company which awards them 7 cents to 12 cents an-hour boost in their salaries.

Mr. Loyola Menard, president of La Tuque Pulp and Paper Workers Union CCCL has also informed Le Travail that retroactively will be awarded from May 16 1955, which will benefit the workers with back-pay of nearly \$100.00 each.

* * *

MONTREAL

Negotiations for a collective

labor agreement have been opened between the Metal Industry Workers Union CCCL and Lefebvre Freres Machine Shop in Montreal.

The present contract expired on February 1 1956 and the union which represents some 100 employees in the automotive mechanical section of the company have presented their demands to the employers, which among other demands call for a new classification of jobs.

Mr. S. Ted Payne represented the National Metallurgy Federation CCCL, during negotiations.

* * *

SHAWINIGAN

Shawinigan Chemicals employees at Shawinigan Falls have unanimously ratified the recommendations of their negotiators and have decided to take their case to arbitration.

The monetary demand is for a general wage increase of 11 cents an hour. Arbitration was decided upon after several meetings of direct negotiations produced no results.

The workers as also asking for a reduction of weekly work hours from 42 to 40.